

GALERIE PELLAT DE VILLEDON



Encrier en métal argenté marqué du C couronné, époque Louis XV

Circa: 1745-1749

36 x 22.5 cm

1' 2¹/₄" x 0' 8⁷/₈"

Deux godets à encre et une clochette de table au centre, posés sur un plateau pincé, découpé avec filets chantournés, monté sur quatre pieds toupies.

L'encrier est estampillé d'un C surmonté d'une couronne. Un édit de 1745 faisait obligation aux bronziers de frapper leurs ouvrages de cette lettre distinctive. Cette marque sanctionnait un impôt payé sur les bronzes et les cuivres de 1745 à 1749. Celle-ci s'appliquait aussi bien aux objets qu'aux meubles qui en étaient ornés. À la suite de la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle qui mit fin à la guerre de Succession d'Autriche, cet impôt disparut avec les autres petits impôts nouveaux qui avaient fait leur apparition au cours de la guerre. Malgré la courte durée de cet impôt, de nombreux objets portent la marque de ce poinçon.

Epoque Louis XV

L.36 x l.22,5 cm

Etat d'usage